



Collège de zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Collège de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par leur mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Collège de Zone du 30 avril 2021

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 9 avril 2021
 2. Mise en irrécouvrable d'une facture AMU
 3. Mise en irrécouvrable de factures d'intervention
 4. Mise en irrécouvrable d'une facture ambulance
 5. Mise en irrécouvrable de factures ambulances
 6. Proposition Conseil de zone – Fin de stage de promotion au grade de sergent professionnel – Confirmation de la promotion
 7. Proposition Conseil de zone – Appel à candidatures pour une promotion par mobilité au grade de capitaine volontaire et constitution d'une réserve de promotion
 8. Proposition Concertation syndicale - Renforcement du staff de conseiller en prévention – Modification du cadre Conseiller en prévention - Désignation à titre administratif
 9. Promotion au grade de coordinateur secouriste-ambulancier volontaire (2 places) – Candidature(s) reçue(s) – Recevabilité
 10. _____ : Dispense de service en vue de participer à une formation
 11. _____ - Dispense de service pour raison de quarantaine COVID-19 (rectification)
 12. Prise d'acte d'une renonciation d'une lauréate technicienne de surface à sa désignation à cette fonction – Recours à la réserve de recrutement
 13. Recrutement pour la fonction de technicien de surface sous statut APE – Désignation – Puisement dans la réserve de recrutement
 14. Rapport du premier trimestre 2021 sur le fonctionnement de la zone
 15. Ordonnancement des mandats N° 249 au N° 268
- Points adjoints à la séance :
16. Ordonnancement des mandats N° 269 au N° 281
 17. Ordonnancement des mandats N° 282 au N° 284

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.